



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0355

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION « FEMMES
SOLIDAIRES DU NORD » dans le cadre
de l'évènement « exposition : violence,
elles disent non »**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'évènement «Exposition : violences, elles disent non» organisé par la Ville de Tourcoing qui sera exposée salle des fêtes, le 23, 24 et 25 novembre 2023.

Considérant que dans le cadre de cette manifestation, l'association « FEMMES SOLIDAIRES DU NORD» s'engage à confier à la ville une exposition présentant des témoignages sur les différentes violences faites aux femmes.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat avec l'association « Femmes solidaires du Nord » faisant élection de siège social, au 104 rue du Général Leclerc 59208 ARMENTIERES pour l'exposition évoquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

20 NOV. 2023

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :



REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com